



Commune
de
MAZAMET

Envoyé en préfecture le 15/04/2024

Reçu en préfecture le 15/04/2024

Publié le 15/04/2024

ID : 081-218101632-20240410-2024_DEL24-DE



Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 10 AVRIL 2024

2024 / 02 / 10

Le Conseil Municipal, convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni dans le lieu ordinaire des séances au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Monsieur Olivier FABRE, Maire.

Conseillers Municipaux

EN EXERCICE	: 33
PRESENTS	: 24
REPRESENTES	: 09
ABSENT	: 00
VOTANTS	: 33

Date de Convocation : *Mercredi 3 Avril 2024*

Date d'Affichage : *Mercredi 3 Avril 2024*

Secrétaire de Séance : *Stéphanie LAFONT*

Etaient présents :

FABRE Olivier, ROUQUETTE Françoise, AMALRIC André, MAUREL Agnès, ALBERT Corine, ASSÉMAT Christophe, LOUP Karine, BANCAL Philippe, BARENS Janine, GORIN Serge, BERBESSOU Michel, MONNIER Laurent, ARMERO Séverine, MARTIN Michel, ESTRABAUD Josiane, LAFONT Stéphanie, CÈNES Alexandre, CAUQUIL Fabrice, ORIVÈS Elizabeth, BRIANT Jean-Michel, MARTY-MARINONE Evelyne, ESTRABAUD Guy, CARAGUEL Fabienne, CÈNES Frédéric

Etaient absents représentés :

PÉNÉLA Wilfried par MAUREL Agnès
ROQUES Christine par ROUQUETTE Françoise
KERBORIOU-GUIRAUD Marie-José par FABRE Olivier
CHABBERT Cécile par LOUP Karine
PUECH Benoît par AMALRIC André
ASSÉMAT AUGUSTO Clothilde ALBERT Corine
CASTAGNÉ Chantal par BANCAL Philippe
IOUALALEN Valentin par BARENS Janine
BORIES Pascale par ASSÉMAT Christophe

OBJET : Mise à disposition de matériel dédié à la Via Ferrata.

Le Conseil Municipal

Vu la construction par la Ville de Mazamet d'une Via Ferrata à proximité du village d'Hautpoul et de la Passerelle de Mazamet.

Considérant l'acquisition par la Ville de matériels spécifiques pour cheminer le long de cette Via Ferrata,

Vu la proposition de l'Office de Tourisme de Castres-Mazamet de gérer la location de ces équipements,

Vu la convention initiale actée par délibération du 29 juin 2022,

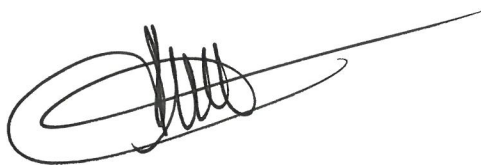
Considérant que cette affaire a été présentée au cours de la Commission Municipale « Finances - Intercommunalité – Ressources humaines – Administration générales » du mercredi 03 avril 2024,

DECIDE, après en avoir délibéré,

- **D'approuver** l'avenant n°1 à la convention avec l'Office de Tourisme Castres-Mazamet ci-après annexée,
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette affaire.

La délibération est adoptée à l'unanimité

La Secrétaire de séance,



Stéphanie LAFONT



Pour extrait conforme,

Le Maire,



Olivier FABRE

Acte télétransmis en Sous-Préfecture et certifié exécutoire le

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication.